

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

Date de convocation :
04/12/2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 05
Votants : 26

OBJET :

PATRIMOINE

====

Cession d'un délaissé de la parcelle BH 161

En l'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal à M. PREHAM Anthony, Conseiller Municipal
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale, Procuration à M. ANGULO José,
Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, à Mme QUER Martine Conseillère Municipale

Absent(s) :

Mme BOISORIEUX Michelle, Mme FERRIZ Paulette, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BARANOFF Brigitte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de division cadastrale établi par le cabinet de géomètres AGT Aménagement en date du 04/12/2025,

Considérant qu'une partie de la parcelle assiette de l'école BH 161 représente un délaissé de 36,50m² à l'extérieur de l'enceinte de l'école, et que ce délaissé extérieur à l'enceinte, jouxte une propriété mitoyenne cadastrée BH 146,

Considérant que la commune a construit un appentis de 10,50m² sur ce délaissé, cela a pour résultat de transformer la parcelle BH 146 en un espace clos. A la suite de cette construction les propriétaires successifs, ont occupé le délaissé de la parcelle de l'école, devenue inaccessible depuis l'extérieur,

Considérant que la partie de parcelle dont il est question crée une cour exclusivement accessible par la maison de Mme HERSE, et que la situation perdure depuis plusieurs années, Mme HERSE Sophie souhaite régulariser la situation et propose l'acquisition du lopin et de l'appentis qui se trouve dessus.

Considérant la proposition d'acquisition par Mme HERSE d'une partie de la parcelle BH 161 constituant un délaissé de la parcelle communale, assiette de l'école Marc Chagall d'une surface de 40 m²,

Considérant que la proposition de la commune de céder le délaissé de parcelle pour un montant de 7500€ a été acceptée par Mme HERSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** la cession du délaissé de parcelle de 40 ca situé en dehors de l'enceinte de l'école au profit de Mme HERSE, au prix de 7 500€.

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document utile à intervenir pour la cession de cette parcelle.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
Brigitte BARANOFF

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.